

# In Extenso



## **Petit déjeuner Atlanpolitain | Crédit d'impôt Recherche**

Mardi 7 mars 2017

Yoann Jutel

# Le statut JEI et ses spécificités

## Les jeunes entreprises innovantes (JEI)

- Un **régime social et fiscal incitatif** pour les entreprises nouvellement créées ayant des activités de R&D significatives
- Un **régime applicable pendant au maximum 8 ans** ou jusqu'au dernier jour de la 7ème année de l'entreprise. Le dispositif est renouvelé jusqu'en 2019.
- **5 conditions cumulatives** à remplir
  - Etre une PME au sens de l'UE (moins de 250 salariés et CA < 50 M€ ou total de bilan < 43 M€),
  - Avoir moins de 8 ans d'existence,
  - Avoir plus de 15% de dépenses de recherche (telles que définies pour les besoins du CIR – ratio de 15% apprécié par rapport au total des charges fiscalement déductibles),
  - Avoir un capital détenu directement ou indirectement à 50% au moins par des personnes physiques ou par certaines structures,
  - Etre réellement nouvelle (nb : ne pas être issue d'une réorganisation, rachat, etc...).
- **Si l'une des 5 conditions n'est pas remplie** par l'entreprise à la clôture d'un exercice et avec un avis favorable par rescrit, l'entreprise perd son statut de JEI l'exercice suivant.

## Les avantages liés au statut de JEI

### ▪ Allègements fiscaux

- Exonération totale d'impôt sur les bénéfices pendant 12 mois suivi d'une exonération partielle de 50% pendant 12 mois,
- Exonération pendant 7 ans des taxes locales (Cotisation foncière des entreprises et taxe foncière sur les propriétés bâties) sur délibération des collectivités locales.

### ▪ Remboursement immédiat du CIR

### ▪ Exonérations sociales

- Exonérations de cotisations sociales patronales d'URSSAF dues sur les gains et rémunérations versés au personnel dont l'activité principale est la R&D, l'entreprise participant à l'activité de recherche :
  - ✓ exonération limitée à 4.5 SMIC par salarié,
  - ✓ plafond annuel de cotisations éligibles fixé à 5 fois le plafond annuel de la SS.
- **Au-delà de la prise en compte des salariés éligibles au CIR** (chercheurs, ingénieurs et techniciens), il est possible de prendre en compte les gestionnaires de projet de R&D, les juristes chargés de la propriété intellectuelle liée au projet, les personnes chargées des tests pré concurrentiels ainsi que les mandataires sociaux.

# **CII et CIR : Modalités de calcul**

## **Points communs et différences**

## Comparatif des dépenses éligibles CII et CIR (1/3)

	CII	CIR
Dotations aux amortissements	✓	✓
Dépenses de personnel	✓ Pas de condition de diplôme	✓ Niveau bac +5 ou +2
Dépenses de fonctionnement	✓ 50% des dépenses de personnel et 75% des dotations aux amort.	✓ 50% des dépenses de personnel (100% pour les jeunes docteurs) et 75% des dotations aux amort.
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets / COV (certificat d'obtention végétal)	✓ ainsi que les frais de <u>dépôts de dessins et modèles</u> relatifs aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	✓
Frais de défense de brevets / COV	✓ et de dessins et modèles	✓
Prime-Assurance (contrat d'assurance de protection juridique) dans la limite de 60 K€		✓

## Comparatif des dépenses éligibles CII et CIR (2/3)

	CII	CIR
Opérations confiées à (sous-traitance) :	<p>✓</p> <p>des entreprises ou des bureaux d'études et d'ingénierie agréés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- externalisation des opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits</li> <li>- pas de doublement, ni de plafonnement ou de limitation</li> </ul>	<p>✓</p> <p>des organismes agréés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- externalisation des travaux de R&amp;D</li> <li>- doublement lorsque l'organisme est public</li> <li>- plafonnement à 2M€ si lien de dépendance, limitation globale à 10M€ si pas de lien de dépendance, majoration du plafond de 2M€ pour les organismes publics sans lien de dépendance</li> <li>- Limitation à trois fois le montant total des autres dépenses de recherche ouvrant droit au CIR pour les organismes privés</li> </ul>
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €)		✓
Normalisation		✓
Déduction des subventions publiques / avances remboursables	✓	✓
Déduction des prestations de conseils	✓	✓
<b>TOTAL</b>	<b>A</b>	<b>B</b>

## Comparatif des dépenses éligibles CII et CIR (3/3)

### Montant du C.I.I.

$$\text{C.I.I. N} = 20 \% A^{(*)}$$

(\*) A est plafonnée à 400 000 €

### Montant du C.I.R.

$$\text{C.I.R. N} = 30 \% B$$



## L'utilisation des crédits d'impôts

- Le CIR OU/ET CII peut être :
  - Soit imputé sur l'impôt dû
  - Soit remboursé immédiatement (entreprise nouvelle, JEI, PME au sens communautaire, entreprise faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation)
  - Soit mobilisé auprès d'un établissement de crédit ou BPI

# **Exemple d'application du CIR et du JEI**

## Exemple d'application du CIR et du JEI

- Hypothèses de départ

Année 2017 en K€ (première année bénéficiaire)	Comptes annuels sans CIR et sans statut JEI
Produits (chiffres d'affaires...)	900
Subvention R&D	75
<b>Total des produits</b>	<b>975</b>
Achats consommés	70
Charges externes hors R&D	90
Charges externes R&D (PI & sous-trait. Agréée privée)	25
Impôts et taxes	12
Salaires hors R&D	250
Charges sociales hors R&D (45% des salaires)	113
Salaires R&D (chercheurs et techn.)	150
Charges sociales R&D (45% ou 20% si JEI)	68
Dotations aux amortissements hors R&D	10
Dotations aux amortissements R&D	20
Charges financières	8
<b>Total des Charges</b>	<b>815</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>160</b>
Crédit Impôt Recherche (30%)	-
Impôt sur les sociétés (33, 1/3%)	53
<b>Résultat net</b>	<b>107</b>

## Exemple d'application du CIR et du JEI

- Calcul du CIR 2017 sans JEI

### Calcul du CIR en 2017

+ Salaires et charges sociales R&D (Affectation R&D = 80%)	174
+ Frais de fonctionnement sur dépenses de personnel (50%)	87
+ Frais de PI et sous-traitance agréée privée	25
+ Dotations aux amortissements R&D	20
+ Frais de fonctionnement sur dotations aux amort. (75%)	15
- Subvention R&D	- 75
<b>Base CIR</b>	<b>246</b>
<b>CIR à 30%</b>	<b>74</b>

NB : le CIR est calculé sur l'année civile indépendamment de l'exercice fiscal de l'entreprise

## Exemple d'application du CIR et du JEI

- Prise en compte du CIR

Année 2017 en K€ (première année bénéficiaire)	Comptes annuels sans CIR et sans statut JEI	Comptes annuels avec CIR et sans statut JEI
Produits (chiffres d'affaires...)	900	900
Subvention R&D	75	75
<b>Total des produits</b>	<b>975</b>	<b>975</b>
Achats consommés	70	70
Charges externes hors R&D	90	90
Charges externes R&D (PI & sous-trait. Agréée privée)	25	25
Impôts et taxes	12	12
Salaires hors R&D	250	250
Charges sociales hors R&D (45% des salaires)	113	113
Salaires R&D (chercheurs et techn.)	150	150
Charges sociales R&D (45% ou 20% si JEI)	68	68
Dotations aux amortissements hors R&D	10	10
Dotations aux amortissements R&D	20	20
Charges financières	8	8
<b>Total des Charges</b>	<b>815</b>	<b>815</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>160</b>	<b>160</b>
Crédit Impôt Recherche (30%)	-	74
Impôt sur les sociétés (33,1/3%)	53	53
<b>Résultat net</b>	<b>107</b>	<b>180</b>
<b>Gain net</b>	<b>en k€</b>	<b>74</b>
	<b>en %</b>	<b>69%</b>

## Exemple d'application du CIR et du JEI

- Calcul du CIR avec JEI

	CIR sans JEI	CIR avec JEI
+ Salaires et charges sociales R&D (Affectation R&D = 80%)	174	144
+ Frais de fonctionnement sur dépenses de personnel (50%)	87	72
+ Frais de PI et sous-traitance agréée privée	25	25
+ Dotations aux amortissements R&D	20	20
+ Frais de fonctionnement sur dotations aux amort. (75%)	15	15
- Subvention R&D	-75	-75
<b>Base CIR</b>	<b>246</b>	<b>201</b>
<b>CIR à 30%</b>	<b>74</b>	<b>60</b>

- NB : le CIR est calculé sur l'année civile indépendamment de l'exercice fiscal de l'entreprise

## Exemple d'application du CIR et du JEI

- Prise en compte du CIR et du JEI

Année 2017 en K€ (première année bénéficiaire)	Comptes annuels sans CIR et sans statut JEI	Comptes annuels avec CIR et sans statut JEI	Comptes annuels avec CIR et avec statut JEI
Produits (chiffres d'affaires...)	900	900	900
Subvention R&D	75	75	75
<b>Total des produits</b>	<b>975</b>	<b>975</b>	<b>975</b>
Achats consommés	70	70	70
Charges externes hors R&D	90	90	90
Charges externes R&D (PI & sous-trait. Agréée privée)	25	25	25
Impôts et taxes	12	12	12
Salaires hors R&D	250	250	250
Charges sociales hors R&D (45% des salaires)	113	113	113
Salaires R&D (chercheurs et techn.)	150	150	150
Charges sociales R&D (45% ou 20% si JEI)	68	68	30
Dotations aux amortissements hors R&D	10	10	10
Dotations aux amortissements R&D	20	20	20
Charges financières	8	8	8
<b>Total des Charges</b>	<b>815</b>	<b>815</b>	<b>778</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>160</b>	<b>160</b>	<b>198</b>
Crédit Impôt Recherche (30%)	-	74	60
Impôt sur les sociétés (33,1/3%)	53	53	exonération
<b>Résultat net</b>	<b>107</b>	<b>180</b>	<b>258</b>
<b>Gain net</b> en k€		<b>74</b>	<b>151</b>
en %		69%	142%

# La thèse CIFRE



## La thèse CIFRE

- Avantages liés
  - Versement d'une subvention annuelle de 14 000 euros
  - Éligibilité au CIR
  - Exemple

## La thèse CIFRE

- Quel coût pour l'entreprise ?

<b>Détermination du CIR sur CIFRE</b>	
Salaire brut CIFRE (minimum)	23 484
Charges patronales (pas de JEI)	9 394
Coût total	32 878
Frais de Fonctionnement CIR (50%)	16 439
Base CIR (charges) : affectation 90% R&D	44 385
Subvention CIFRE	14 000
Base CIR totale	30 385
CIR à 30%	9 115
<b>Coût du CIFRE pour l'entreprise</b>	
Salaires chargés	32 878
Subvention	14 000
CIR	9 115
<b>Total du Coût</b>	<b>9 762</b>

# Le statut de “jeune docteur”

## Le statut de « jeune docteur »

- Rappel des conditions d'application
  - 1<sup>er</sup> recrutement en CDI post-doctorat
  - Effectif R&D de l'entreprise supérieur à l'année précédente
  
- Avantages liés
  - Dépenses de personnels prises en compte pour le double de leur montant, dans l'assiette du CIR, pendant les 24 premiers mois suivant le recrutement
  - Exemple

## Le statut du « jeune docteur »

- Comparaison recrutement Ingénieur / Jeune docteur

	<b>INGENIEUR</b>	<b>JEUNE DOCTEUR</b>
Salaire brut (3000 euros par mois avec affectation 90% R&D)	32 400	64 800
Charges sociales JEI (20% du salaire)	6 480	12 960
Frais de fonctionnement (50% ingénieur/100% jeune docteur)	19 440	77 760
Assiette CIR	58 320	155 520
CIR 30%	17 496	46 656
<b>Cout salarial du jeune docteur (3000 x 12 + 20% charges)</b>		<b>43 200</b>
	<b>"Gain"</b>	<b>3 456</b>

# In Extenso

Merci

## In Extenso Innovation

**Yoann Jutel**  
Expert Comptable  
Associé

In Extenso Ouest Atlantique

1 rue Benjamin Franklin  
CS 10047  
44801 Saint-Herblain cedex

Tél : 02 51 80 18 00  
[yoann.jutel@inextenso.fr](mailto:yoann.jutel@inextenso.fr)

**Spécialisé dans l'accompagnement d'entreprises innovantes**

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes.

Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about). En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.